

États-Unis, le Canada également, bien que pour nous la situation diffère quelque peu, c'est qu'à la longue le paiement des denrées ne peut s'effectuer que par d'autres denrées acceptées en retour. Les échanges monétaires ne constituent qu'un moyen de faciliter les opérations commerciales. Nous pourrions bien, comme le dit le sénateur, accepter en retour des denrées que nous vendons à la Grande-Bretagne, des livres sterling qui ne nous serviraient à rien. De fait, nous ne pouvons, en fin de compte, toucher le prix de nos denrées qu'en acceptant d'autres denrées en échange. De ce côté-ci de l'océan, on ne tient pas à importer plus qu'une très faible quantité de denrées de l'Europe, alors que les Canadiens ne paraissent pas tant hésiter à acheter des États-Unis.

L'honorable M. Duff: Je demeure libre-échangiste.

L'honorable M. Roebuck: Le sénateur ne néglige-t-il pas trop l'effet des loyers et des dividendes sur le commerce du Royaume-Uni? L'excédent des importations sur les exportations de la Grande-Bretagne a été soldé grâce aux crédits que lui valaient ses mises de fonds à l'étranger.

L'honorable M. Robertson: J'en conviens. Ces placements ont permis de faire les fonds nécessaires à de très importants achats de la Grande-Bretagne aux États-Unis. Les sénateurs savent sans doute que les placements américains à l'étranger sont relativement peu élevés. J'établis évidemment une distinction entre les avances du gouvernement des États-Unis et les placements des particuliers. Je crois que toutes les mises de fonds des États-Unis à l'étranger s'élèvent à environ 10 milliards, dont plus de la moitié,—6 milliards, je pense,—sont placées au Canada.

Le sénateur a fait une proposition qui ne me convient pas du tout, bien qu'elle vise une question très importante. Il a soutenu, si j'ai bien compris (il pourra me corriger en cas d'erreur), qu'il ne faut pas songer à régler de façon permanente nos difficultés en matière de commerce, à moins de permettre aux monnaies de trouver leur propre équilibre. Il a mentionné qu'à l'origine, tout en n'étant pas adversaire irréductible d'une certaine régie, il favorisait la dévaluation de notre dollar par rapport au dollar des États-Unis; mais, par la suite, les éloquentes discours du sénateur de Toronto-Trinity (l'honorable M. Roebuck) l'avaient amené à préconiser la suppression de toute régie monétaire. Si je fais erreur, que le sénateur me reprenne.

A mon avis, honorables sénateurs, la suppression de toute régie monétaire n'est ni réaliste, ni désirable. Elle ne tient pas compte de la réalité, parce qu'elle obligerait le Canada à se retirer du Fonds monétaire

international dont les membres ont accepté le contrôle monétaire. Je ne discute pas la valeur de cet organisme, mais il me semble qu'un certain contrôle doit exister si nous voulons travailler de concert avec les autres nations à la stabilisation des affaires. Il est vrai que les pays adhérents à l'accord international peuvent dévaluer, dans une certaine proportion, leurs propres monnaies sans manquer à leurs obligations; si je me souviens bien, ils peuvent dévaluer leur monnaie jusqu'à concurrence de 10 p. 100.

L'honorable M. Haig: Vous avez raison.

L'honorable M. Robertson: Mais lorsqu'un pays aura convaincu les autres signataires du déséquilibre fondamental de son économie, il lui sera permis de dévaluer sa monnaie de plus de 10 p. 100. Tout pays que le Fonds international a autorisé à agir ainsi ne s'expose pas au risque de représailles de la part d'autres pays qui élèveraient contre lui des droits anti-dumping. Dans le cas de l'Angleterre, elle a su démontré la gravité de sa situation économique au point qu'on lui a permis de dévaluer sa monnaie de 30 p. 100 par rapport au dollar américain. L'approbation de cette dévaluation par le Fonds international, il va sans dire, protégeait les marchandises britanniques contre les droits anti-dumping qu'auraient pu imposer les pays adhérent à cet organisme. N'ayant pas dévalué au delà des 10 p. 100 permis, nous n'avons pas eu à obtenir l'approbation du Fonds international. Eussions-nous voulu dévaluer de 15 ou de 20 p. 100, il nous aurait fallu nous adresser au Fonds et nous efforcer de démontrer que notre situation économique exigeait une dévaluation de cet ordre. Je doute fort que nous aurions pu motiver une dévaluation de plus de 10 p. 100.

C'est de plein gré qu'au moment où l'Angleterre dévaluait sa monnaie de 30 p. 100 nous dévaluions la nôtre de 10 p. 100, mais les opinions étaient partagées sur la sagesse d'une telle mesure. Pour ma part, je crois l'avoir affirmé ici déjà, j'ai regretté que nous ayons tant soit peu dévalué notre monnaie. Je crois, qu'à la longue nous aurions mieux fait de nous en abstenir. Mais, c'est là question d'opinion.

Mais pour revenir à la proposition de mon collègue, je ne pense pas que nous aurions pu supprimer tout contrôle de notre change tout en continuant à adhérer à l'organisme international dont faisaient partie l'Angleterre et les États-Unis. Les États-Unis semblent diriger les efforts en vue de stabiliser le commerce. A mon avis, eussions-nous décidé de passer outre aux directives du Fonds international afin de permettre à notre monnaie de s'équilibrer d'elle-même, nous nous serions attiré des ennuis considérables.